



Puis-je garder le nom de mon défunt mari si je devais me remarier

Par **rachellopez**, le **19/03/2008** à **13:20**

je suis veuve depuis 3ans, j'ai dans l'idée de me remarier mais je ne veux en aucun cas perdre le nom de mon défunt mari (mon enfant ayant ce nom).

Je sais qu'il n'y a pas d'obligation à prendre le nom de son mari mais pour ma part, je ne veux pas reprendre mon nom de jeune fille (hors de question!!!) existe t-il la possibilité de garder mon identité actuelle même si je me remarierais ?

merci

cordialement